

# Mobile/Internet : le gouvernement veut réduire les prix en Outre-Mer

Les récentes manifestations outre-mer ont poussé les pouvoirs publics à (enfin) s'interroger sur les tarifs des communications fixes et mobiles dans les territoires ultra-marins. Une série de mesures, conjointement proposées par l'**Arcep**, le régulateur des télécoms et le secrétariat d'Etat en charge de l'Outre-Mer, devrait voir le jour dans les prochains.

Depuis des années, la tarification en Métropole demeure largement inférieure à celle appliquée Outre-Mer, où seuls 20% de la population dispose d'un accès haut débit fixe. Un abonnement à une offre *double play* (téléphone et Internet) reste supérieur à 43 euros mensuels en Guadeloupe et en Martinique. En Guyane, le tarif, pour une même prestation, dépasse très légèrement les 60 euros. Des tarifs parfaitement prohibitifs.

La téléphonie mobile n'est pas mieux lotie. La couverture 3G, bien avancée suivant les acteurs en Métropole, reste en retard aux Antilles. Orange Caraïbes prévoit par exemple une couverture de 30% d'ici 2010. Outremer Telecom, plus généreux, annonce une couverture de 70% en...2013.

Différentes mesures devraient donc être prises pour tenter de combler le retard dans les infrastructures et tenter de revoir les tarifs à la baisse.

Le régulateur devrait adopter d'ici l'été, un plan de réduction des terminaisons d'appel. La terminaison d'appel –le prix de gros que se facturent entre eux les opérateurs lorsqu'un appel est passé depuis un opérateur vers un autre- devrait être réduit de 30 à 50%. Néanmoins, une baisse ne changerait que partiellement la donne.

Les prix de gros Outre-mer, compris entre 10,5 et 27,2 centimes entre 2007 et 2008, devraient rester supérieurs à ceux que le gendarme des télécoms entend appliquer en Métropole (6,5 à 4,5 centimes la minute pour Orange France et SFR et de 8,5 à 6 centimes la minute pour Bouygues Télécom). Le gouvernement devrait quant à lui favoriser la mise en place d'une tarification à la seconde pour les offres prépayées.

L'Arcep devrait également imposer une baisse de prix des tarifs de gros pour les SMS, une manœuvre qui devrait aboutir à l'émergence d'offres illimitées d'envois de messages courts .

Une réflexion devrait être engagée pour accélérer le développement des offres et « améliorer la qualité de service », selon le communiqué de presse de l'Arcep. France Telecom, opérateur très présent dans les territoires ultra-marins, notamment dans les Antilles françaises, devrait être invitée à ouvrir davantage son réseau aux opérateurs tiers pour « encourager » la concurrence.

Le régulateur devrait dévoiler l'ensemble de ses propositions au gouvernement à la fin du mois d'août prochain. Pas avant...